

**Beaufort en Vallée, Larçay,
Chargé de Clientèle Remplaçant.**



Février 2018

Pour celles et ceux qui auraient raté un épisode, nous avons basculé en septembre 2017 sur une nouvelle Direction Régionale « Maine Val de Loire » qui regroupe désormais la Sarthe, La Mayenne, Le Maine et Loire et l'Indre et Loire.

Les Comités techniques couvrent donc toutes les entités de ces départements. Les dossiers qui nous ont été communiqués pour les préparer sont très succincts et les comptes rendus des Comités Techniques se résument à 2 ou 3 phrases... On atteint le comble de l'indigence !. De plus, nous n'y avons plus aucun droit puisque, par le fait du prince, La Poste a décidé de priver de ses mandats SUD sur cette Direction Régionale. Elle accorde « généreusement » à notre titulaire, élu par vos scrutins lors des dernières élections professionnelles, le titre ronflant d' « Expert de droit », ce qui lui permet de siéger dans cette instance mais lui interdit de voter ! Il est clair que notre organisations syndicale ne peut cautionner ces pratiques dictatoriales et que nous ne siégeons plus dans cette assemblée qui vole au personnel son vote. Tout au plus nous vous transmettons les informations que nous récupérons.

Un Comité Technique s'est réuni au Mans le 6 février :

Beaufort en Vallée (49) :



sur les positions de travail

Le terrain voit sa fréquentation baisser de 7,01 %. Les «représailles» sont terribles : - 20 % de positions de travail supprimées ! Et, cerise sur le gâteau, 44H30 d'ouvertures sont supprimées aussi sur l'ensemble des bureaux du terrain...

Larçay (37) :



sur les positions de travail

Le bureau de proximité sera désormais géré par un Facteur Guichetier.

Les Chargés de Clientèle Remplaçants : dans un premier temps, sous prétexte des « risques d'iniquité » (sic !) les accords locaux ont tous été dénoncé par La Poste. Dans un second temps, un accord a été signé nationalement par FO, CFDT et les 3 pieds nickelés (CGC/CFTC/UNSA) : ce dernier entérine la disparition de la quasi-totalité des « avantages » liés à la fonction et, à terme, la disparition du métier. Troisième temps, le Comité Technique régional est chargé de valider la nouvelle donne. Il est prévu que les différents moyens de remplacement soient tous intégrés dans les secteurs ou bien que les ex-EAR intègrent un secteur donné. A l'arrivée c'est par exemple pour l'Indre et Loire, la quasi disparition des EAR (- 85 % !).

Sur la DR Maine Val de Loire, c'est carrément l'apothéose !



sur les positions de travail
(dont la moitié sur le 37)

Le massacre de nos emplois continue donc. Si nous avons pu voter,
nous aurions évidemment voter contre ces saloperies...

Qui défend vos intérêts ?